

Charte de la langue française : 39 ans de revalorisation au Québec

YDA GOUGH



PHOTO : quebec.huffingtonpost.ca

La Charte de la langue française, aussi nommée loi 101, fut adoptée par le gouvernement de René Lévesque, en 1977. C'est grâce à elle que le Québec s'est retrouvé avec une seule langue officielle, le français, alors qu'il était l'unique province réellement bilingue avant cette date. De ce fait, le français est devenu la langue du gouvernement, du travail, de l'éducation, des communications et du commerce. Cette évolution permet aux Québécois francophones de s'exprimer plus facilement et de conserver leur identité.

Cette charte comporte différents aspects. Premièrement, elle interdit aux parents de scolariser leurs enfants dans les écoles anglaises. Seuls les enfants dont au moins un parent a fait des études en anglais au Canada ont accès à ces écoles. Deuxièmement, cette loi empêche l'utilisation d'une autre langue que le français à des fins commerciales et publicitaires. Enfin, elle

prévoit des programmes de francisation gratuits aux nouveaux arrivants et elle exige que les entreprises ayant plus de 50 employés offrent des cours de francisation à leur personnel.

Étant donné la primauté actuelle du français dans la société québécoise, son impact sur les immigrants qui arrivent au Québec, ou plus spécifiquement à Montréal, est assez prononcé. Ils doivent ainsi apprendre le français s'ils veulent s'intégrer à leur société d'accueil. La connaissance de cette langue est devenue cruciale pour la plupart des personnes qui vivent au Québec.

Cette politique linguistique a entraîné de lourdes conséquences. En fait, la loi 101 a consolidé la prédominance du français dans la province en lui permettant de devenir la langue commune de tous les Québécois. Elle a ainsi transformé la perception de l'iden-

tité québécoise, surtout pour la génération née peu avant ou après son adoption. Les francophones ont eu accès aux outils qui les ont aidés à prendre leur place dans la société québécoise. En outre, la loi 101 a renversé les statistiques qui dénombrèrent la langue dans laquelle les enfants d'immigrants étaient éduqués. Dès 1977, ces enfants sont passés au français comme langue première. De telle sorte que depuis l'application de cette loi, 90,2 % des enfants d'immigrants fréquentent l'école française, tandis qu'auparavant 80 % d'entre eux allaient à l'école anglaise.

Auparavant, la langue anglaise était grandement liée à la réussite économique et de carrière. C'est pourquoi les immigrants inscrivirent leurs enfants aux écoles anglophones. L'anglais était considéré comme la langue de l'argent et du commerce, alors que le français était vu comme la langue de la classe ouvrière. Autrement dit, l'anglais était la langue du pouvoir dans la province.

Dans le même ordre d'idées, le français au Québec était aussi grandement influencé par l'anglais. À tel point que certains pensaient que si la situation ne changeait pas, le français du Québec allait se transformer en un genre de patois. Dans ce domaine, la loi 101 a également tenu ses promesses en encourageant la lutte contre les anglicismes et en contribuant à promouvoir un français de qualité.

